



## La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop ... d'un naturel invitant !

### COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Montréal, le vendredi 17 janvier 2014

#### LE FOND DU LITIGE SERA DÉBATTU EN COUR LA SEMAINE PROCHAINE...

Le juge Robert Mongeau de la Cour Supérieure du Québec a reconduit pour la troisième fois, jusqu'au vendredi 24 janvier 2014 à 17h00, l'injonction modifiée accordée antérieurement par le juge Yves Poirier, découlant de l'injonction originale émise par la juge Hélène LeBel. Dans son évaluation, le juge Mongeau a reconnu la complexité du dossier et a établi un calendrier des procédures et obligations. La juge Claudine Roy entendra les parties le jeudi 23 janvier et le vendredi 24 janvier 2014 sur le fond du litige. On s'attend à ce qu'à l'issue de ces deux jours d'audience, la juge Roy statue sur une injonction interlocutoire permanente ou la levée de l'injonction provisoire.

Pour le maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides, Serge Chénier, « cette décision est logique et j'espère qu'on déterminera clairement la semaine prochaine que le report des coupes est la meilleure solution au litige. » Il a ajouté être « quand même frustré qu'on doive payer de la poche de nos concitoyens pour que le gros bon sens l'emporte ! » Il considère toutefois que ces sommes versées pour défendre le Mont-Kaaikop sont un bon investissement à long terme, pour soutenir les efforts qu'il entend mettre de l'avant pour revigorer le tourisme, les services récréatifs et la qualité de vie à Sainte-Lucie.

La directrice générale de la base de plein air L'Interval, Cloée La Rocque, s'est dite : « heureuse de la nouvelle mais étonnée des affirmations contenues dans les affidavits déposés par le gouvernement ». Il y est mentionné, entre autres, que tous les sentiers de randonnée sont maintenant cartographiés avec des relevés GPS. « C'est faux ! Le seul représentant du MRN qui soit venu pour faire de tels relevés n'a jamais voulu aller marcher dans la montagne. Il voulait se déplacer en VTT, dans nos sentiers réservés à la marche ! » se désole madame La Rocque.

La menace des chemins forestiers laissés après les coupes forestières inquiète aussi la directrice générale. « Les randonneurs viennent emprunter nos sentiers justement parce que les véhicules à moteurs y sont interdits. Avec les coupes planifiées, même réduites, les chemins carrossables arriveront à moins d'un kilomètre du sommet. Ça va permettre aux VTT, motocross et autres de se rendre facilement au sommet. On va alors perdre tous

les efforts mis depuis tant de décennies pour garder le mont Kaaikop dans sa tranquillité et sa splendeur naturelle. »

Pour le porte-parole de la Coalition, Claude Alexandre Carpentier, « après des mois d'une lutte assez âpre, nous arrivons enfin au nœud du problème. » La Coalition entend maintenant analyser les documents du MRN déposé très tard hier soir, à moins de 24 h de l'audience d'aujourd'hui. « Le MRN nous a toujours fourni les informations au compte-goutte. Et c'est seulement quand il y est contraint qu'il les livre » affirme monsieur Carpentier. « Les affidavits déposés hier après 16h00 contiennent – enfin ! – des précisions sur les plans de coupe, les volumes de bois, les essences. On a toujours refusé de nous fournir ces précisions. »

Au cours des prochains jours, la Coalition consultera ses partenaires municipaux, récréotouristiques, environnementaux et les mohawks pour préparer l'audition de la semaine prochaine. Elle souhaite plus que jamais à terme la caractérisation complète du Mont-Kaaikop et engager un processus ouvert de consultation publique sur l'avenir du deuxième sommet des Laurentides afin que la préservation et l'épanouissement du Mont-Kaaikop soit une réalisation mobilisatrice, dont la communauté sera fière.